

Capacités d'accueil de l'ENSIBS pour la rentrée 2024-2025

Le conseil d'administration

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 27/12/2022 fixant la liste des écoles habilitées à délivrer un titre d'ingénieur ;
Vu la notification DGESIP du 18/04/2023 référence DGESIP-D2023-003699 ;
Vu la notification DGESIP du 23/11/2023 référence DGESIP-D2023-012043 ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;
Vu l'avis de la CFVU du 7 décembre 2023 ;*

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés les capacités d'accueil des formations ouvertes à l'ENSIBS pour l'année universitaire 2024-2025.

Documents en annexe :

- Capacités accueil ENSIBS 2024-2025

Décompte des votes :			
		<i>Suffrages exprimés :</i>	17
<i>Membres en exercice :</i>	28	<i>Pour :</i>	17
<i>Membres présents :</i>	12	<i>Contre :</i>	0
<i>Membres représentés :</i>	5	<i>Abstentions :</i>	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023

